L’incendie et le plan Junod



Dans la nuit du 23 au 24 avril 1833, un incendie ravage la Ville du Locle. Bilan : 47 maisons détruites, 117 ménages touchés, plus de 500 sans-abris. Un élan de solidarité permet alors d’accueillir la population touchée. Des collectes dans toute la Suisse, mais aussi d’expatriés à Bruxelles ou à Paris, sont réalisées pour aider les sinistrés.

Le Conseil d’État mandate Charles-Henri Junod (1795-1843), inspecteur des Ponts-et-Chaussées, et Louis-Favre (1784-1860), président de la commission des bâtiments de la Ville de Neuchâtel, d’établir un rapport sur la reconstruction du centre. Un nouveau plan de quartier est alors réalisé et sanctionné par le gouvernement le 3 juin 1833. Rationnel, orthogonal, égalitaire, un plan en damier est privilégié.

Il est à noter également que, durant cette période, le roi de Prusse, Frédéric Guillaume II édicte une loi sur les constructions. Celle-ci préconise notamment la réalisation des principes du *Sonnenbau*[1]. L’embellissement des rues, à la fois perpendiculaires et munies de places, l’ensoleillement des habitations et des jardins côtés sud sont priorisés. À la fin des années 1850, ces principes seront appliqués avec l’érection du Quartier-Neuf.

Le Locle… record d’incendies !

Comme le rappelle Caroline Calame, le **feu** est un élément **omniprésent** dans la vie quotidienne. Ainsi, cuisine, éclairage, chauffage, lessive, repassage… nécessitent du feu. Les maisons sont à la fois des lieux de vie et des lieux de travail. Leur **charge thermique** est conséquente : les constructions sont en bois, l’isolation en copeaux ou en foin. L’**étroitesse des rues** et la mitoyenneté des

bâtisses viennent par ailleurs renforcer la propagation des incendies. Les moyens techniques pour les arrêter sont encore rudimentaires, même si ceux-ci se développent progressivement à partir du 16e siècle avec notamment, au siècle suivant, la création de tuyaux protégeant les pompes[2].

Durant sa longue histoire, la municipalité du Locle est frappée par de nombreux incendies. **Au 19e siècle**, la Mère commune détient d'ailleurs le record cantonal de ce type de sinistres avec **plus d'une septantaine** d'incendie ! Ceux-ci touchent des bâtiments isolés, mais parfois des pans entiers de quartiers. Si la majorité n'occasionnent que des dommages matériels, d'autres sont nettement plus mortels. Ainsi, en 1834, l'incendie du « bas du Crêt-Vaillant » fait dès le premier jour plus de 29 victimes, dont 5 morts. Le bilan s'alourdit dans les jours suivants. Des chirurgiens de La Chaux-de-Fonds se rendent sur place. Des blessés sont emmenés à Neuchâtel, à Pourtalès[3].

Parmi les incendies les plus importants – au niveau patrimonial –, nous pouvons citer ceux de/du :

1683 : deux maisons et du presbytère ;

1765 : huit bâtiments dans le « Bas-du-Village » ;

1833 : « l'auberge de la Couronne » [actuel Daniel-Jeanrichard 17] avec 47 maisons détruites, dont en partie le troisième Hôtel de Ville ;

1844 : la « Fleur-de-Lys » (les flammes débutèrent en effet à cette enseigne) ;

1855 : « Bas-du-Village ».

Au début du 20e siècle, malgré les mesures prises, la série continue. Entre 1900 et 1909, Le Locle ne compte pas moins de 18 sinistres.

Le 19 juin 1915, sur les hauteurs sud de la Ville, le nouveau collège de Beau-Site connaît lui aussi un incendie en pleine journée ! 1500 élèves sont évacués en moins de trois minutes, évitant par là même un drame considérable.

Quelques jours plus tard, un témoin raconte que « *cinq maisons ont brûlé dans les environs [du collège], à la même heure* »[4]. Il s'agit sans doute d'une boulangerie à la rue du Marais.

L’incendie de 1833 et la Plan Junod

Les incendies du 19e siècle (1833, 1844, 1855) auront néanmoins des répercussions considérables sur le développement du centre de la municipalité du Locle. Ainsi, après le grand incendie de 1833, un nouveau plan de quartier est adopté et sanctionné. Il prend le nom de Plan Junod.

Rationnel, orthogonal et égalitaire, celui-ci constituera une pièce maîtresse de l’urbanisme-horloger. Cet urbanisme sera reconnu, en 2009, au Patrimoine mondial de l’humanité (UNESCO).

[1] JEANNERET, Jean-Daniel (dir.), *La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger*, G d’Encre, Le Locle, 2009, p. 89.

[2] CALAME, Caroline, *Feu et flammes dans nos villages*, Nouvelle revue neuchâteloise, Eté 2014, pp. 5 – 12.

[3] VILLE DU LOCLE, *Mouvement à l’Hospice du Locle, relatif aux victimes de l’incendie du 1er août 1834*, archives communales.

[4] L’EXPRESS, Canton, 13 juillet 1915.



-> Frise chronologique